

RCS : PARIS Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2002 B 19859 Numéro SIREN : 444 786 511 Nom ou dénomination : GRDF
--

Ce dépôt a été enregistré le 03/02/2021 sous le numéro de dépôt 15792

GRDF
Société anonyme au capital de 1 800 745 000 Euros
Siège social : 6, rue Condorcet – 75 009 PARIS

444 786 511 RCS PARIS

EXTRAIT DE PROCES-VERBAL N°01/21

CONSEIL D'ADMINISTRATION

DU 27 JANVIER 2021

L'an deux mille vingt-et-un et le mercredi vingt-sept janvier à quatorze heures, les membres du Conseil d'administration de la société GRDF se sont réunis en vidéoconférence, sur convocation de leur Président.

Il résulte du registre de présence qu'à cette réunion :

ETAIENT PRESENTS :

Jean-Marc LEROY	Administrateur
ENGIE	Administrateur
Représentée par Didier HOLLEAUX	
GDF INTERNATIONAL	Administrateur
Représentée par Dominique BOURGEON	
COGAC	Administrateur
Représentée par Xavier PERRET	
CELIZAN	Administrateur
Représentée par Claire TUTENUIT	
SOPRANOR	Administrateur
Représentée par Anne-Laure DE CHAMMARD	
SFIG	Administrateur
Représentée par Martin JAHAN DE LESTANG	
Françoise THIEBAULT	Administratrice indépendante
Christian PIERRET	Administrateur indépendant
Jean-Benoît GIRARD, prénommé Gwen-Sophie dans la suite du procès-verbal, selon son prénom d'usage	Administrateur élu par les salariés
Eric BEUSSON	Administrateur élu par les salariés
Thierry FAUX	Administrateur élu par les salariés

ASSISTAIENT EGALEMENT A LA REUNION :

Edouard SAUVAGE	Directeur Général
Frédéric MARTIN	Directeur Général Adjoint
Philippe VIOLE	Responsable de la conformité
Thomas DUTEL	Secrétaire du CSE Central
Olivier FUILLA-WEISHAUP	Secrétaire du Conseil d'administration

Anne-Florie CORON était absente.

En préambule, le président indique que ce Conseil d'administration se tient sous le format désormais habituel suivant :

- Présentiel pour le Président, le Directeur Général et le secrétaire, installés en salle VIP au siège de GRDF,
- Distanciel en vidéoconférence Teams pour tous les autres membres du conseil.

Ce format déroge aux règles du règlement intérieur de la société, en application et dans le respect de l'ordonnance n° 2020-1497 du 2 décembre 2020 qui proroge la possibilité de tenir des instances de gouvernance intégralement en vidéoconférence jusqu'au 1^{er} avril 2021, et de son décret d'application.

Le Président constate que le quorum est atteint, les 12 administrateurs étant présents, et que le Conseil d'administration peut valablement délibérer.

Il rappelle ensuite l'ordre du jour de la séance :

1. Sur proposition du Directeur Général, nomination d'un Directeur Général Délégué à compter du 28 janvier 2021,
2. Questions diverses.

Pour garantir la qualité et l'efficacité des débats, le Président invite les participants souhaitant prendre la parole à le signaler en cliquant sur l'icône « Lever la main » de leur barre de contrôle Teams. En dehors des prises de parole, les participants sont invités à couper leur micro.

1. SUR PROPOSITION DU DIRECTEUR GENERAL, NOMINATION D'UN DIRECTEUR GENERAL DELEGUE A COMPTER DU 28 JANVIER 2021

Edouard SAUVAGE informe les membres du Conseil que la Directrice Générale d'ENGIE Catherine Mc GREGOR a souhaité lui confier à partir du 1^{er} février 2021 les fonctions de Directeur Général Adjoint du Groupe en charge des activités d'infrastructures – transport, distribution et stockage de gaz, et transport d'électricité.

Dans ces conditions, Edouard SAUVAGE a été amené à présenter au Président du Conseil d'administration sa démission de son mandat de Directeur Général, qui prendra effet le 31 janvier 2021 à minuit.

[...]

Le Conseil d'administration prend acte de cette démission.

Edouard SAUVAGE, demeurant 3, rue Andrieux, 75 008 PARIS, avait été nommé le 25 juin 2019 par le Conseil d'administration en qualité de Directeur Général, à compter du 1^{er} janvier 2020 pour une durée de 4 ans, après un premier mandat du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2019.

[...]

Le Président indique qu'à la suite de cette démission, il convient de nommer le plus rapidement possible un nouveau Directeur Général. Dans cette perspective, un processus est enclenché au sein du Groupe pour trouver un successeur, qui sera proposé au Conseil d'administration lors d'une prochaine séance.

Dans cette attente, il est nécessaire que la société conserve un représentant légal disposant des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la société.

L'article L 225-53 du Code de commerce dispose : « *Sur proposition du directeur général, le conseil d'administration peut nommer une ou plusieurs personnes physiques chargées d'assister le directeur général, avec le titre de directeur général délégué.* ».

Aussi, sur proposition du Directeur Général, il est demandé aujourd'hui au Conseil d'administration de délibérer sur la nomination de Frédéric MARTIN, actuel Directeur Général Adjoint, en tant que Directeur Général Délégué de la société à compter du 28 janvier.

Etendue des pouvoirs

L'article L 222-56 – II du Code du commerce dispose qu'« *en accord avec le directeur général, le conseil d'administration détermine l'étendue et la durée des pouvoirs conférés aux directeurs généraux délégués* ».

En l'absence d'un Directeur Général durant la période intérimaire, il est proposé au Conseil d'accorder au Directeur Général Délégué les mêmes pouvoirs qu'au Directeur Général, tels qu'ils sont définis à l'article 17 des statuts de la société.

Durée du mandat

L'article L.225-55 alinéa 2 du Code du commerce précise que « *lorsque le directeur général cesse ou est empêché d'exercer ses fonctions, les directeurs généraux délégués conservent, sauf décision contraire du conseil, leurs fonctions et leurs attributions jusqu'à la nomination du nouveau directeur général* ».

Conformément à l'article L.225-56 – II alinéa 1, la durée des fonctions du Directeur Général Délégué est fixée par le Conseil d'administration.

Il est proposé une durée du mandat de 5 mois et 4 jours, du 28 janvier jusqu'au 30 juin 2021.

Rémunération du Directeur Général Délégué

En vertu de l'article L.225-53 alinéa 3 du Code du commerce, la rémunération du Directeur Général Délégué est fixée par le Conseil d'administration, dans les mêmes conditions que pour le Directeur Général.

En raison des contraintes de calendrier, il est proposé au Conseil d'administration de surseoir à statuer sur ce point et de l'aborder lors du prochain Conseil d'administration le 23 février, à l'ordre du jour duquel est inscrite la rémunération variable 2020 du Directeur Général actuel, après examen par le Comité des Rémunérations le 16 février.

Le Président donne la parole aux membres du Conseil d'administration pour toute question ou commentaire.

[...]

Le Président soumet au vote la nomination de Frédéric MARTIN en qualité de Directeur Général Délégué, selon les modalités précédemment exposées.

Le Conseil décide à la majorité des voix – Thierry FAUX s'étant abstenu – d'approuver la nomination de Frédéric MARTIN, demeurant 12, rue de Turin, 75 008 PARIS, en qualité de Directeur Général Délégué, à compter du 28 janvier 2021, son mandat expirant le 30 juin 2021.

Frédéric MARTIN déclare personnellement accepter les fonctions qui lui sont confiées et n'être atteint ni par une incompatibilité ni par une interdiction pouvant l'empêcher d'exercer ses fonctions.

Le Président adresse à Frédéric MARTIN ses vœux de succès dans ses nouvelles fonctions, et l'assure de l'appui du Conseil.

2. QUESTIONS DIVERSES

Le Président rappelle que le prochain Conseil d'administration se tiendra le 23 février 2021 à 14h30. Il sera précédé d'un Comité d'audit et des comptes le 11 février puis d'un Comité des rémunérations le 16 février 2021.

Le Président rappelle que conformément à la décision que le Conseil vient de prendre, ce Comité des rémunérations examinera notamment une proposition de rémunération fixe et les critères de la rémunération variable du Directeur Général Délégué, qui sera soumise au vote du Conseil le 23 février 2021.

POUVOIRS A CONFERER POUR LES FORMALITES

Le Conseil donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal, et particulièrement à la GAZETTE DU PALAIS, domiciliée 12, rue de la Chaussée d'Antin, 75 009 Paris, à l'effet d'effectuer tous dépôts et publications nécessaires et généralement pour réaliser toutes formalités légales.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 14 h 35.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal, qui a été signé, après lecture, par le Président et un administrateur.

Pour extrait certifié conforme
Le Président du Conseil d'administration



Jean-Marc LEROY